

et de France, à Paris où je les laisserais en liberté. Il serait avantageux d'avoir le chef de l'Eglise à Paris où il ne peut être d'aucun inconvénient. S'il fait sensation, ce sera de nouveauté. A Fontainebleau, je le ferai servir et traiter par mes gens. Son fanatisme insensiblement aura là une fin..." Tant de confiance dans le despotisme stupéfie. Napoléon ne voit pas ce qu'il y a d'inouï dans de telles idées et de telles propositions, car les nouveaux triomphes de ses armées lui persuadent que tout désormais lui est permis. Le silence et l'accablement évident des puissances semblent l'y autoriser. Il donne donc ordre à ses serviteurs de transporter le Pape à Savone.

De nouvelles manifestations émouvantes se produisent sur le passage de l'auguste captif. A Valence, à Avignon, à Monaco, à Nice, partout les populations demandent à grands cris la bénédiction du Saint-Père, s'agenouillent dans la poussière ou dans la boue des chemins, saluent sa voiture et sa personne sacrée. Les journaux, les autorités ont beau se taire, la présence du Pape est connue de tous et provoque une émotion générale. Napoléon le sait et prend toutes les précautions pour cacher ces manifestations inopportunes. "Ecrivez partout, disait-il à Fouché, pour que l'on n'en parle pas dans les gazettes!" Il a choisi Savone pour lieu de détention du Pape, "à cause de la citadelle qui assure qu'il sera là à l'abri de tout événement". Il veut une garde de cinquante cavaliers, quatre cents soldats dans le fort, plus sept ou huit brigades de gendarmerie avec un colonel. Napoléon prescrit au prince Borghèse, gouverneur général des départements au-delà des Alpes, d'avoir certains égards pour le Saint-Père. On va en juger. "On laissera le Pape faire ce qu'il veut, donner des bénédictions tant qu'il voudra, en ayant soin toutefois d'empêcher toute communication extraordinaire soit avec Gènes, soit avec d'autres pays. Ayez soin que les lettres, que lui ou les personnes de sa suite écriront, soient envoyées par Turin où vous les ferez ouvrir, ainsi que celles qui leur seraient adressées, pour voir si elles ne contiendraient rien de contraire à l'Etat." Il consent à accorder 100,000 francs par mois pour la tenue de la maison du Saint-Père. Pie VII n'accepte aucune munificence et se contente de vivre comme un pauvre moine, c'est-à-dire avec très peu de chose et à très peu de frais. Bientôt l'Empereur revient sur ses générosités et mande, le 26 octobre, au prince Borghèse de prescrire de fortes économies sur les frais d'entretien du Pape.

La paix est définitivement conclue avec l'Autriche le 14 octobre 1809 ; pour la célébrer, Napoléon demande un *Te Deum* aux évêques et il leur adresse une circulaire à cet effet. Il y avait joint quelques passages qu'il supprima ensuite de sa propre main et où l'on trouve l'indication de sa politique nouvelle vis-à-vis de la Papauté. Quoique dissimulée, puis retirée, c'est bien sa politique. Les actes sont là d'ailleurs pour le prouver. "Lorsque sur le champ de bataille de Marengo, écrit Napoléon, nous conquimes la volonté de rétablir les autels renversés de nos pères, il fut bien loin de nous de reconnaître ces prétentions monstrueuses et contraires aux principes de la religion qui ont donné à ses ennemis le moyen de la calomnier, qui ont causé tant de maux et fait verser tant de sang et que professèrent les Grégoire VII et les Jules

II.
la S
de
clar
peu
les
con
trôn
tion

tout
Pie
még
niqu
lem
veill
le tr
qui,
Saint
des l
l'Aut
blâm
fait
plus
l'ord
Rom
bonn
ter P
craîn
que j
Clovie
tout
neme
tion d

I
bien l
ves co
evêqu
le sup
lui est
Napol
quel m
Fènes
le Pap
et gar
Sacré
reconn
tion et
de l'Es
espér
tique,
rappel
faisant